

La Mablyrote 2026 – Règlement de l'évènement



La Mablyrote à Mably (42300 Loire) le 8 Août 2026

Organisée par le Club Athlétique du Roannais

1- Organisation :

La course est organisée par le Club Athlétique du Roannais à Roanne (42).

Le Samedi 8 Août 2026 se dérouleront les 3 épreuves chronométrées 11km, 15km et 26km.

Les départs et arrivées se feront au COSEC (1 Rue Pablo Neruda 42300 Mably)

Le responsable de cette course est M. TAUVERON Nicolas 06.10.39.65.30 nicolastauveron@yahoo.fr

2- Parcours et distances :

La course est divisée en 3 parcours :

- La « **P'titerote** » 11km (départ 17h15), parcours accessible à tous avec une partie sur la voie verte puis autour des étangs de la gravière aux oiseaux, parcours plat et sécurisé.
- Le « **Chemin noir** » 15km (départ 16h45), même parcours que la précédente avec un rajout côte campagne,
- La « **Mablyrote** » 26km (départ 16h00), course plus exigeante qui reprend les codes d'un semi-marathon, idéal pour travailler la vitesse sur la voie verte. Arrivé au port de Briennon, les coureurs iront sur des chemins de campagne pour profiter du roannais avant de reprendre les parcours précédents.

L'organisateur se réserve le droit, pour des raisons de sécurité, de modifier le parcours ainsi que les horaires avant la course si les conditions l'exigent.

3- Conditions de participation :

La « **P'titerote** » et le « **Chemin Noir** » sont ouverts aux coureurs juniors, espoirs, seniors, masters (18 ans révolus),

La « **Mablyrote** » n'est ouverte qu'aux coureurs espoirs, seniors, masters (20 ans révolus)

4- Inscriptions :

Les inscriptions se feront sur le site de notre partenaire <https://www.logicourse.fr/> jusqu'au 7 Août 2026, possibilité de s'inscrire le jour même de l'épreuve sous réserve de dossards disponibles.

Conformément à la réglementation des courses hors stade, vous devez fournir lors de votre inscription :

- Une licence d'athlétisme FFA valide,
- OU - Un PPS valide à la date de la course (<https://pps.athle.fr/>)
- Aucun autre document ne sera accepté,

Pour les mineurs, lors de votre inscription sous la responsabilité de votre tuteur légal vous devez fournir :

- Une licence d'athlétisme FFA valide,
- OU - Un PPS mineur valide à la date de la course (<https://pps.athle.fr/>),
- ET – Une autorisation parentale (obligatoire à la remise des dossards),

5- Droit d'engagement :

« P'titerote » 16,00€,

« Chemin noir » 20,00€,

« Mablyrote » 30,00€,

Les frais de dossier sont à la charge du coureur

6- Retrait des dossards :

Le retrait se fera le jour même dans l'enceinte du COSEC (1 Rue Pablo Neruda 42300 Mably)

7- Chronométrie et classement :

Le chronométrage sera assuré par notre partenaire <https://www.logicourse.fr/> via une puce,

Seront récompensés :

- Les 3 premiers de chaque course,
- Des coureurs au hasard sur chacune des courses (sauf s'il a déjà reçu une récompense),

8- Annulation et remboursement :

Aucun remboursement n'est prévu pour quelque raison que ce soit. Si l'organisateur est obligé d'annuler les courses pour un cas de force majeure, le remboursement sera de 50% du montant de l'engagement.

9- Conditions de Responsabilité :

Responsabilité civile :

Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance couvre les conséquences de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et des participants. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration et de course sans dossard.

Accident individuel :

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance, liée à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Droit à l'image :

Les concurrents, par leur participation, autorisent les organisateurs ainsi que les ayants droits tels que médias et partenaires à exploiter les images sur lesquelles ils pourraient apparaître. Des photographes seront présents sur le parcours et proposeront des photos des coureurs à l'arrivée. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos noms, prénoms, adresse et numéro de dossard.

10- Sécurité :

Des signaleurs seront présents sur l'ensemble du parcours, particulièrement aux endroits dangereux et bifurcations. Des panneaux, barrières et de la rubalise indiqueront la direction. Pour leur sécurité, les concurrents doivent impérativement respecter les consignes des signaleurs notamment aux intersections et traversées des voies empruntées par la circulation automobile. Une assistance médicale est assurée par un médecin et des secouristes. En cas d'abandon, pour éviter les recherches ou le déclenchement des secours, il est impératif de le signaler à un poste de ravitaillement ou à un signaleur et de restituer dossard et puce à l'organisation.

11- Litige :

Tout litige sera tranché par l'organisateur de la course.

12- Respect de l'Environnement :

Les participants sont tenus de respecter l'environnement. Des poubelles seront disponibles sur le parcours. Jeter des déchets en dehors des zones désignées pourra entraîner une disqualification. Nous vous remercions de votre compréhension

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement, et s'engage à en respecter, sans restriction, l'ensemble des dispositions.